

## **Réfugiés Sahraouis: « Le prétendu détournement de l'aide humanitaire » a été démenti par l'UE :**

L'Ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, M. Amar BELANI, a dénoncé le 11 juillet 2020, la campagne de désinformation menée par les médias marocains sur un prétendu « détournement de l'aide humanitaire européenne accordée aux réfugiés Sahraouis », notant que ces allégations infondées ont été clairement démenties par de hauts responsables de l'UE en charge du dossier.

« A ces allégations infondées, réitérées de manière récurrente depuis 2015, par des diplomates de ce pays et leurs relais au niveau du Parlement Européen (eurodéputés d'extrême droite, notamment), et qui ne sauraient rester sans réponse, il convient de rappeler les faits suivants, tels qu'ils ressortent des déclarations officielles des hauts responsables de l'UE en charge du dossier, notamment, les réponses officielles formulées par les différents Commissaires interpellés sur cette question », a indiqué M. Amar BELANI.

- Il s'agit, entre autres, du Commissaire européen à la Gestion des Crises, M. Januz Lenarcic, qui a souligné par écrit, en date du 2 juillet 2020, en réponse à l'eurodéputée Dominique Bilde (Rassemblement national "ex Front national") que « pour le détournement de l'aide humanitaire, je veux vous assurer que nous avons de fortes garanties sur place ». « Je peux vous assurer que nos garanties sont suffisamment robustes pour éviter tout détournement de l'aide de l'UE », a-t-il ajouté.

- Pour sa part, l'ancienne Commissaire européenne chargée du budget, Mme Kristalina Georgieva, avait souligné, lors d'un débat devant la Commission du Contrôle Budgétaire du Parlement Européen, tenu le 24 mars 2015, que « les accusations de détournement de l'aide humanitaire de l'UE destinée aux camps des réfugiés Sahraouis à Tindouf sont injustes, notamment suite aux mesures robustes prises par la Commission Européenne ».

- Cette même responsable, a rappelé M. Bellani, avait fait circuler, le 25 janvier 2016, un document aux membres de la Commission du contrôle budgétaire du Parlement Européen, dans lequel elle affirme que la Commission Européenne « a effectué 24 missions de suivi et de contrôle durant l'année 2015 dans les camps des réfugiés Sahraouis à Tindouf et que ses représentants sont présents sur les lieux deux semaines par mois, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des financements de l'UE ».

- De son côté, l'ex-Commissaire européen chargé de l'Aide Humanitaire et de la Gestion des Crises, M. Christos Stylianides, avait indiqué, dans sa réponse datée du 27 avril 2016 à une question écrite qui lui avait été adressée par l'eurodéputé Hugues Bayet (Rassemblement National ex "Front national"), « qu'il n'appartient pas à l'UE d'effectuer un recensement des réfugiés » et d'ajouter que « cette question doit être examinée dans le cadre du processus conduit par les Nations Unies ».

« La mise en œuvre de ce volet relatif au recensement n'a de sens que dans le cadre de la convocation effective d'un référendum à choix multiple et sans contraintes administratives et/ou militaires, afin de permettre au peuple du Sahara Occidental d'exercer son droit à l'autodétermination et de choisir librement son destin conformément à la légalité internationale », a-t-il indiqué.

- Evoquant la gestion et la fourniture de l'aide humanitaire, le Commissaire Stylianides avait apporté un démenti cinglant à ces allégations de détournement, soulignant que « l'aide humanitaire de la Commission n'est ni fournie ni contrôlée par une quelconque autorité politique ».

- Par ailleurs, dans son intervention devant la Commission du Contrôle Budgétaire au Parlement Européen, le 14 juillet 2015, l'ex-Directeur Général de l'aide Humanitaire et de la Protection Civile (DG ECHO), M. Claus Sorensen, a démonté les arguments « spécieux » de la Présidente de la Commission du Contrôle Budgétaire, Mme Ingebourg Grassle, qui avait convoqué la session spécialement pour remettre sur le tapis le rapport OLAF (Polisario et Croissant Rouge algérien) daté de 2007. Il convient, à cet égard, de préciser que ce rapport a été classé, sans suites par les autorités européennes, à l'issue d'un audit interne qui a démontré la légèreté et la discordance des récits et témoignages qui y sont relatés.

Le DG ECHO avait, en réaction, présenté le dispositif de contrôle de l'acheminement de l'aide européenne, dispositif qualifié d'extrêmement rigoureux et complet. S'appuyant sur des arguments solides, le DG ECHO avait précisé à l'assistance que « l'opération se déroule depuis 2003 avec l'établissement de 36 rapports d'audit dont 8 réalisés sur place dans les camps sahraouis ».

A cette occasion, il a plaidé en faveur du maintien de l'aide humanitaire aux réfugiés Sahraouis, tout en soulignant fermement, « qu'après enquête approfondie, les noms suggérés sur la base de rumeurs dans le rapport OLAF, n'ont aucune relation avec l'aide humanitaire de l'UE ».

Le 13 juillet 2020